Études internationales



Guilhaudis, Jean-François et Torrelli, Maurice (Ed.) Force armée et diplomatie, Actes du séminaire « Force armée et diplomatie » tenue à Beaulieu-sur-mer du 25 au 28 avril 1983. Vol. I et II, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, Coll. « NATO ASI Series : Series D : Behavioural and Social Sciences », no 25a et 25b, 1985, 286 et 212 p.

Serge Bernier

Volume 18, Number 2, 1987

URI: https://id.erudit.org/iderudit/702185ar DOI: https://doi.org/10.7202/702185ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print) 1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Bernier, S. (1987). Review of [Guilhaudis, Jean-François et Torrelli, Maurice (Ed.) Force armée et diplomatie, Actes du séminaire « Force armée et diplomatie » tenue à Beaulieu-sur-mer du 25 au 28 avril 1983. Vol. I et II, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, Coll. « NATO ASI Series : Series D : Behavioural and Social Sciences », no 25a et 25b, 1985, 286 et 212 p.] Études internationales, 18(2), 454–455. https://doi.org/10.7202/702185ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



mage et le nombre de recruteurs comme variables explicatives fondamentales de l'engagement dans l'Armée.

- 3) Daula et Smith établissent une fonction d'offre de services militaires et ils soulignent l'importance des interdépendances des marchés de l'emploi selon les catégories de demandes du Ministère de la Défense et des niveaux de compétences requis.
- 4) Dertouzos indique le rôle considérable que jouent les recruteurs dans les choix des personnels militaires, alors que Grissmer et Kirby s'interrogent sur les raisons qui poussent les réservistes à le devenir, à le rester ou à démissionner.
- 5) Daula et Baldwin s'interrogent sur les choix de renouvellement de l'engagement militaire. La paie ne joue pas un rôle déterminant et homogène pour toutes les catégories de personnel, alors que Lakhani et Gilroy insistent surtout sur le ratio « traitement militaire/travail correspondant dans le civil » comme facteur déterminant du réengagement.
- 6) Borjas et Welch montrent que les retraités militaires reçoivent des salaires inférieurs aux travailleurs civils comparables, mais que cette différence diminue avec l'âge.
- 7) Horowitz souligne la difficulté de détermination d'une « productivité militaire ».
- 8) Fagan essaie de déterminer le coût moyen d'une année effective de soldat. Il trouve que l'Armée est le service le plus efficace.

Il faut insister sur le caractère très technique de ce livre: utilisation des techniques de régression, des méthodes de Box-Jenkins, d'une approche de programmation non linéaire, etc... Les auteurs se sont d'ailleurs plus intéressés à la présentation de leur méthode qu'aux résultats auxquels ces dernières aboutissaient. Il en résulte pour le lecteur une certaine difficulté à trouver, dans le dédale des explications techniques et des tableaux, les résultats principaux de ces analyses. À lire par les spécialistes surtout.

Jacques FONTANEL

U.E.R. – Faculté des Sciences Économiques Université des sciences sociales de Grenoble, France GUILHAUDIS, Jean-François et TORRELLI, Maurice (Ed.) Force armée et diplomatie. Actes du séminaire « Force armée et diplomatie » tenue à Beaulieu-sur-mer du 25 au 28 avril 1983. Vol. I et II, Bruxelles, Établissement Émile Bruylant, Coll. « NATO ASI Series: Series D: Behavioural and Social Sciences », no 25 a et 25 b, 1985, 286 et 212 p.

Ces deux volumes constituent les actes du Séminaire « Force armée et diplomatie » tenu à Beaulieu-sur-Mer du 25 au 28 mai 1983. Les participants à ce colloque voulaient se pencher sur « l'utilisation du droit par le diplomate chargé de justifier le recours à la force armée par son État » écrit Maurice Torelli dans son Rapport introductif (p. 1, tome II).

Les onze auteurs de communications « ont [donc] simplement essayé d'apprécier l'habilité du diplomate dans sa présentation des justifications » (*Ibid.*). Leurs textes, tous dans le premier tome, ont porté sur les cinq Grands du Conseil de sécurité et sur six cas d'interventions armées causées par des rivalités régionales (Afrique du Sud, Cuba, Grèce et Turquie, Inde, Irak et Iran, Lybie). Le second tome, pour sa part, offre un excellent résumé des observations qui ont été faites par les commentateurs attitrés à chacune des communications.

En consultant ces quelque 500 pages, on en vient vite à conclure, comme Jean Giraudoux dans La Guerre de Troie n'aura pas lieu, que « ... le Droit est la plus puissante des écoles de l'imagination » (Acte II, Scène V). En effet, « ... les États ne manquent jamais d'arguments pour expliquer les actions qui semblent les plus répréhensibles » (p. 73, tome I).

Ne résumons pas les raisons qui ont été invoquées lors des interventions faites par les États-Unis à la Grenade, l'URSS en Afghanistan ou Cuba en Afrique. Tenons-nous en, plutôt, à quelques généralités et réflexions qui nous sont venues au fil de notre lecture. Ainsi, il serait intéressant que les militaires canadiens qui se préparent à servir l'ONU à Chypre lisent « Les interventions de la Turquie à Chypre »

par Christiane Alibert (pp. 188 à 200, tome I). Qu'ils se transportent ensuite au tome II, entre les pages 82 et 102 où, successivement, un Grec, Georges Tenekides, en termes des plus désapprobateurs, et un Turc, Yachar Gürbüz, de façon plutôt louangeuse, commentent le travail de madame Alibert. Ils auront ainsi une assez bonne idée des divisions profondes qui règnent entre la Turquie et la Grèce, ainsi qu'à Chypre, quant à l'avenir de ce dernier 'pays'.

Il serait également bon de retenir et de méditer sur le fait « que malgré les efforts persistants des quarante dernières années, la souveraineté nationale demeure une motivation puissante pour les nations et continue de dominer la société internationale » (Ralph Zacklin, p. 61, tome II). Une autre évidence coûteuse est reprise dans la Synthèse des débats que font Jean-Marie Doll et Philippe Saunier: « ... d'un côté, on interdit aux États le recours à la force et de l'autre il n'existe pas de moyens institutionnels de substitution » (p. 187, tome II). L'ONU n'a jamais eu les moyens de maintenir la paix. Or, depuis décembre 1974 et la Résolution 33/14, qui définit ce qu'est l'agression, ce mot a été banni de l'Assemblée et le chapitre 7 de la Charte, par lequel l'ONU devait intervenir pour mettre fin à toute agression, a été mis au repos.

Il est naturellement difficile de parler de réglementer la guerre sans qu'un certain élément de duplicité s'insère dans la manoeuvre. Malgré la problématique difficile et les partis pris évidents qui apparaissent dans plusieurs des interventions, certains intervenants s'en sont mieux tirés que d'autres, ce qui est la norme dans de tels débats.

Parmi les pères, se trouve P. Chapal. Pourquoi les éditeurs ont-ils décidé de publier la présentation? Les seuls endroits où Chapal s'exprime de façon cohérente se trouvent dans certaines citations dont plusieurs sont tirées d'ouvrages du professeur J. Charpentier. Chapal, dans Les interventions militaires de la France, déclare que la France était parfaitement justifiée lors de ces actions. Ce parti pris manifeste est encore plus évident du fait qu'il suit directement les études de E. Sauvignon et A. Bailleux qui ont respectivement mis en

doute, de façon à peine voilée, les interventions américaines et soviétiques.

P. Chapal nous annonce, sans sourire, que c'est dans un désir de protéger les droits de la personne que la France a agi contre Bokassa... suite à quinze ans de coopération soutenue avec lui. P. Chapal évoque le bon droit de la France et de son allié britannique dans l'affaire de Suez. À ce sujet, je n'avais encore jamais rencontré, dans un texte d'universitaire, une telle concentration d'escamotages et d'erreurs en une page et demie. La brillante présentation de Chapal se termine sur ceci: « les justifications pour les interventions françaises en Afrique (Gabon, 1964; Shaba, 1978; etc...) sont diverses et de valeur variable. Il ne nous appartient pas de les apprécier... » (tome 1, p. 90).

En même temps que ce très pauvre texte, Guilhaudis et Torrelli ont laissé passer un nombre incalculable de coquilles. Par moment, la lecture en est gênée, en particulier dans L'invocation de la légitime défense dans la justification des États, par Pierre-Marie Dupuy (Tome II, p. 126 à 144). Cette situation est inacceptable dans des actes publiés deux ans après l'événement.

En somme, deux tomes intéressants aussi bien par les perspectives qu'ils font entrevoir aux généralistes, que par l'intérêt que le spécialiste y trouvera en se penchant sur l'étude approfondie, très légaliste, faite de chacun des cas. Il est simplement malheureux que monsieur Chapal et les dizaines de coquilles aient également été de la partie.

Serge BERNIER

Ministère de la Défense nationale Ottawa